

## MOT DU PRÉSIDENT

### **UNE ANNÉE DE NÉGOCIATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**

Réunis en assemblée générale en décembre dernier, les membres du Syndicat ont accepté une proposition de l'Université en guise de règlement des lettres d'entente 400 et 401, notamment en matière d'équité salariale intergroupe. Ce faisant, les membres ont consenti à amorcer rapidement le processus du renouvellement de la convention collective en 2011. L'année qui commence sera donc une année de négociations pour les personnes chargées de cours de l'UQAM.

Dans la diversité de nos différents lieux d'embauche - départements ou facultés - les réalités vécues par les personnes chargées de cours sont multiples. C'est pourquoi la recherche de voies d'actions pouvant conduire à l'amélioration de nos conditions de travail nécessite la mise en commun et le partage de nos réalités. Ceci dans la perspective où nous recherchons collectivement le bien commun pour les enseignants universitaires à statut précaire que nous sommes.

Il est indéniable que des progrès significatifs ont été accomplis en matière de reconnaissance et d'intégration des chargées et chargés de cours au fil des ans. Cependant, les enjeux qui prévalaient lors de création du SCCUQ demeurent fondamentalement les mêmes. L'équipe syndicale est engagée dans un effort commun pour que les chargés de cours obtiennent un traitement juste et équitable en termes de conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, tout en améliorant la qualité du lien d'emploi.

La défense et l'amélioration de nos conditions de travail, ainsi que la reconnaissance de nos contributions à l'enseignement universitaire, demeurent au centre de la démarche de notre Syndicat. C'est pourquoi le SCCUQ est l'outil de promotion et de protection de nos intérêts collectifs, en solidarité avec le monde du travail.

Le travail pour défendre et reconnaître les personnes chargées de cours se poursuit avec les liens que nous avons à l'intersyndicale. À l'UQAM avec les autres syndicats et associations, et ailleurs avec notamment les syndicats des chargées et chargés de cours regroupés au sein de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), dont certains sont également en négociation. Le SCCUQ est conscient que chaque négociation de la convention collective des chargés de cours peut constituer une avancée, ou un recul, pour les enseignants universitaires à statut précaire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que 2011 soit une année de progrès et de solidarité.

GUY DUFRESNE

# NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2010

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

Dans son allocution d'ouverture, le président a abordé l'importance de la large coalition syndicale et étudiante qui s'est opposée à la hausse des droits de scolarité, au mauvais financement et à la privatisation des universités, le 6 décembre dernier.

Il a aussi indiqué que le comité exécutif soumettra à l'assemblée générale, au cours de l'année qui vient, une proposition à l'effet de constituer la Bourse Christiane-Malet, laquelle sera dédiée aux étudiantes et étudiants pour des stages à l'étranger.

## Élections

**Gilles Cloutier** a été élu au Comité permanent de révision du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

**Bernard Dansereau** a été élu représentant au Comité des relations interethniques (1 personne)

## Proposition budgétaire 2010

Les membres ont adopté la proposition budgétaire présentée par la trésorière Marie Bouvier.

## Convention collective

Le vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard, et Marie-Claude Audet et Jean-François Tremblay, agente et agent de relations de travail, présentent les derniers développements en ce qui concerne les discussions avec l'Université au sujet de la Lettre d'entente 401. L'Université a proposé une entente qui comprend deux volets.

1. Des augmentations salariales  
1 % au premier janvier 2010  
1 % au premier mai 2010  
0,5 % au premier janvier 2011  
0,5 % au premier mai 2011

2. La décision de devancer le calendrier de négociation de la prochaine convention collective de travail. Les deux parties (Syndicat et Université) s'entendent pour entreprendre prochainement le processus.

Lors du conseil syndical du 27 janvier prochain, le Comité exécutif proposera une orientation pour le fonctionnement de cette négociation. Elle se fera avec un comité de préparation de la convention collective (dont vous trouverez le mandat en page 6) en coordination avec le Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART).

Le texte de la proposition et un tableau décrivant la situation salariale des membres selon les échelons sont distribués aux membres présents.

Une discussion suit au terme de laquelle les membres acceptent la proposition, selon la recommandation unanime du CAART et du Comité exécutif. Cette décision met fin à la saga entourant les lettres d'entente 400 et 401 (voir le texte de la proposition à la page 3 et sur le site internet du Syndicat au <http://www.sccuq.uqam.ca/417.pdf>).

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## V A D E - M E C U M

### **JEUDI 27 JANVIER**

CONSEIL SYNDICAL

Dès 18 h 15 au A-M050

### **MERCREDI 2 FÉVRIER**

RETOUR DES 5 À 7 SYNDICAUX

Dès 17 h au A-R542 et tous les  
mercredis du trimestre d'hiver!

# LETTRE D'ENTENTE 417

Réunis en assemblée générale, le 17 décembre dernier, les membres ont accepté la recommandation unanime du Comité exécutif et du Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART) d'adopter la dernière proposition de l'Université pour mettre fin à la saga concernant les lettres d'entente no 400 et no 401. Nous présentons dans les pages suivantes le contenu de l'entente adoptée ainsi qu'un tableau illustrant la progression salariale.

La dernière assemblée générale a adopté une résolution prévoyant le devancement du processus de renouvellement de la convention collective.

Pour ce faire, un Conseil syndical sera convoqué le 27 janvier où nous préciserons le mandat

du Comité de préparation de la convention collective. Ce devrait être le seul point à l'ordre du jour. Le texte du mandat, reproduit à la page 6, sera envoyé par courriel et pourra être consulté sur le site internet du SCCUQ.

Ensuite, probablement au début de février, une Assemblée générale devra élire les membres de ce comité.

Nous vous communiquerons prochainement les dates précises et la proposition du mandat du comité de préparation de la convention collective.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

---

## LETTRE D'ENTENTE NO 417

### ENTRE

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, d'une part**

### ET

**LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, d'autre part**

**OBJET: Suivi des lettres d'entente 400 et 401**

---

- ATTENDU** le cadre et le contexte dans lequel les parties ont convenu de renouveler la convention collective jusqu'au 31 décembre 2011 conformément à la lettre d'entente 400;
- ATTENDU** la lettre d'entente 401 par laquelle les parties s'engageaient à discuter des augmentations au-delà des paramètres de la politique salariale des secteurs publics et parapublics qui seraient consenties à d'autres syndicats ou associations de l'Université et des motifs associés à de telles augmentations;
- ATTENDU** l'intérêt qu'ont les parties de maintenir des relations de travail positives et constructives et favoriser la recherche de solutions communes aux enjeux dans une approche de résolution de problèmes;
- ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties;

**D'UN COMMUN ACCORD, les parties conviennent de ce qui suit:**

1. Les échelles de salaire sont ajustées de la façon suivante :

- L'échelle de traitement en vigueur au 1er janvier 2010 est majorée de 1%;
- L'échelle de traitement en vigueur au 1er mai 2010 est majorée de 1%;
- L'échelle de traitement en vigueur au 1er janvier 2011 est majorée de 0.5%;
- L'échelle de traitement en vigueur au 1er mai 2011 est majorée de 0.5%;

Toute rétroactivité versée aux termes des présentes sera payée dans les meilleurs délais suivant l'approbation de la présente entente par les instances des parties. Aucune autre rétroactivité que celle prévue à la présente ne sera versée.

2. A l'exception de ce qui est prévu expressément aux présentes, les dispositions de la convention collective en vigueur demeurent inchangées.
3. La présente satisfait aux représentations et engagements des deux parties aux termes des lettres d'entente No 400 et 401, dont notamment la clause 2.9 de la lettre d'entente No 400 et la clause 1 de la lettre d'entente No 401 et elle complète et termine les discussions à cet effet.
4. Les parties conviennent d'amorcer, dès le début de l'année 2011, les discussions en vue du renouvellement la convention collective se terminant le 31 décembre 2011. A cette fin, il est convenu que les libérations syndicales prévues à l'article 3.11a) soient devancées au trimestre de l'hiver 2011.
5. Les parties conviennent d'inscrire leurs échanges dans un cadre déterminé de négociation raisonnée en recherchant, pour les enjeux qu'elles auront identifiés, des solutions communes et satisfaisant les deux parties. Ces négociations se dérouleront, comme il est dans la culture et la pratique des relations de travail entre les parties, avec ouverture et respect, empreintes de réalisme, de transparence et de bonne foi. Elles prendront en compte tant les attentes et besoins des membres du Syndicat que les contraintes financières et budgétaires de l'UQAM.
6. Les discussions pour le renouvellement de la convention collective s'effectueront avec diligence, l'objectif poursuivi par les parties étant de les débiter le plus tôt possible afin de viser à obtenir, en autant qu'il soit réalisable, un règlement acceptable pour les deux parties le plus rapidement possible, c'est-à-dire au cours du trimestre d'Été 2011.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL CE \_\_\_\_ JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 2010

## Rémunération pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011

ÉCHELON	Salaire 2008		Salaire 2009		Salaire 2010			Salaire 2011		
	31 décembre	1er janvier	1er janvier	1er avril (PSG)	1er janvier	1er avril (PSG)	1er mai	1er janvier	1er avril (PSG)	1er mai
			1%	2% (PSG)	1%	0,5% (PSG)	1%	0,5%	0,75% (PSG)	0,5%
0	6 517,67 \$	6 517,67 \$	6 714,50 \$	6 648,02 \$	6 748,07 \$	6 815,55 \$	6 849,63 \$	6 901,00 \$	6 935,51 \$	
1	6 615,43 \$	6 615,43 \$	6 815,22 \$	6 747,74 \$	6 849,30 \$	6 917,79 \$	6 952,38 \$	7 004,52 \$	7 039,54 \$	
2	6 747,74 \$	6 747,74 \$	6 951,52 \$	6 882,69 \$	6 986,28 \$	7 056,14 \$	7 091,42 \$	7 144,61 \$	7 180,33 \$	
3	6 848,95 \$	6 848,96 \$	7 055,79 \$	6 985,93 \$	7 091,07 \$	7 161,98 \$	7 197,79 \$	7 251,77 \$	7 288,03 \$	
4	6 951,69 \$	6 951,69 \$	7 161,63 \$	7 090,72 \$	7 197,44 \$	7 269,41 \$	7 305,76 \$	7 360,55 \$	7 397,35 \$	
5	7 090,72 \$	7 090,73 \$	7 304,86 \$	7 232,53 \$	7 341,38 \$	7 414,79 \$	7 451,87 \$	7 507,75 \$	7 545,29 \$	
6	7 197,09 \$	7 197,09 \$	7 414,44 \$	7 341,03 \$	7 451,51 \$	7 526,03 \$	7 563,66 \$	7 620,39 \$	7 658,49 \$	
7	7 305,05 \$	7 305,04 \$	7 525,66 \$	7 451,14 \$	7 563,29 \$	7 638,92 \$	7 677,11 \$	7 734,69 \$	7 773,36 \$	
8	7 414,61 \$	7 414,61 \$	7 638,53 \$	7 562,90 \$	7 676,72 \$	7 753,49 \$	7 792,26 \$	7 850,70 \$	7 889,95 \$	
9	7 525,84 \$	7 525,84 \$	7 753,12 \$	7 676,36 \$	7 791,89 \$	7 869,81 \$	7 909,16 \$	7 968,48 \$	8 008,32 \$	
10	7 637,22 \$	7 637,22 \$	7 867,86 \$	7 789,96 \$	7 907,20 \$	7 986,27 \$	8 026,20 \$	8 086,40 \$	8 126,83 \$	
11	7 748,73 \$	7 748,72 \$	7 982,74 \$	7 903,70 \$	8 022,65 \$	8 102,88 \$	8 143,39 \$	8 204,47 \$	8 245,49 \$	
12	7 860,30 \$	7 860,30 \$	8 097,69 \$	8 017,51 \$	8 138,18 \$	8 219,56 \$	8 260,66 \$	8 322,61 \$	8 364,22 \$	
13	7 971,92 \$	7 971,92 \$	8 212,67 \$	8 131,36 \$	8 253,73 \$	8 336,27 \$	8 377,95 \$	8 440,78 \$	8 482,98 \$	
14	8 085,12 \$	8 085,12 \$	8 329,29 \$	8 246,82 \$	8 370,94 \$	8 454,65 \$	8 496,92 \$	8 560,65 \$	8 603,45 \$	
15	8 195,08 \$	8 195,08 \$	8 442,57 \$	8 358,98 \$	8 484,78 \$	8 569,63 \$	8 612,48 \$	8 677,07 \$	8 720,46 \$	
16	8 304,89 \$	8 304,89 \$	8 555,70 \$	8 470,99 \$	8 598,48 \$	8 684,46 \$	8 727,88 \$	8 793,34 \$	8 837,31 \$	
17	8 414,52 \$	8 414,52 \$	8 668,64 \$	8 582,81 \$	8 711,98 \$	8 799,10 \$	8 843,10 \$	8 909,42 \$	8 953,97 \$	
18	8 523,91 \$	8 523,91 \$	8 781,33 \$	8 694,39 \$	8 825,24 \$	8 913,49 \$	8 958,06 \$	9 025,25 \$	9 070,38 \$	
19	8 626,19 \$	8 626,19 \$	8 886,70 \$	8 798,71 \$	8 931,13 \$	9 020,45 \$	9 065,54 \$	9 133,53 \$	9 179,20 \$	
20	8 721,08 \$	8 721,08 \$	8 984,46 \$	8 895,50 \$	9 029,38 \$	9 119,67 \$	9 165,27 \$	9 234,01 \$	9 280,18 \$	
21	8 808,29 \$	8 808,29 \$	9 074,30 \$	8 984,46 \$	9 119,67 \$	9 210,87 \$	9 256,92 \$	9 326,35 \$	9 372,98 \$	

## Mise en œuvre de la lettre d'entente n° 417

### Objectif :

Dès le début de l'année 2011, amorcer et mener les discussions en vue du renouvellement de la convention collective se terminant le 31 décembre 2011, conformément à la décision de l'Assemblée générale du SCCUQ, tenue le 17 décembre 2010. La première étape de cette amorce est la création d'un Comité de préparation de la convention collective.

### 1. Mandat du Comité de préparation de la convention collective.

Travailler en coordination avec le CAART, et sous la responsabilité du vice-président à la convention collective, en lien avec le Comité exécutif, afin de consulter les membres au trimestre d'Hiver 2011. L'objectif de cette consultation étant de considérer les attentes et besoins des membres du Syndicat et de soumettre les orientations de négociation aux instances concernées.

### 2. Tâches du Comité de préparation de la convention collective.

- Participer à toute séance de formation requise pour permettre l'accomplissement du mandat.
- Organiser une consultation des membres durant le trimestre d'Hiver 2011 afin de prendre en compte les attentes et besoins des membres du Syndicat.
- Préparer les orientations de négociation.
- Participer avec les membres du CAART à des séances de discussions, avec l'Université, sur le renouvellement de la convention collective, lorsque requis.

### 3. Composition du Comité de préparation de la convention collective.

Sept personnes : une personne issue de chacune des six facultés et de l'École des sciences de la gestion, élues en instances.

### 4. Répartition des charges [clause 3.11a) et suivantes de la convention collective UQAM/SCCUQ].

Pour le trimestre d'hiver, l'équivalent d'une charge de cours pour chaque personne élue issue d'une des six (6) facultés et de l'École des sciences de la gestion.

Pour assumer ces libérations syndicales, l'Université met à la disposition du Syndicat au trimestre d'Hiver 2011 les cinq (5) charges de cours prévues à la clause 3.11 a)

Le Syndicat assume le coût de deux (2) autres charges de cours.

Si du travail est requis au-delà du trimestre d'Hiver 2011, le Comité exécutif fera une proposition en instance à cet effet, si nécessaire.

### 5. Le CAART et la mise en œuvre de la lettre d'entente n° 417.

Le CAART est le comité chargé d'accomplir le mandat spécifique suivant : amorcer et mener, dès le début de l'année 2011, les discussions de négociation en vue du renouvellement de la convention collective se terminant le 31 décembre 2011, cela sous la responsabilité du vice-président à la convention collective et en lien avec le Comité exécutif.

Au besoin, il s'adjoindra tout membre du Comité de préparation de la convention collective, pour être présent à une ou plusieurs séances de discussion, selon le cas.

# L'UNIVERSITÉ RÉPOND À UNE REQUÊTE DU CS

Lors du dernier conseil syndical, les membres, par voie de résolution, ont demandé à l'UQAM des éclaircissements concernant le courriel du 23 novembre 2010 sur le processus de mise en place en cas de mécontentement dans un groupe cours et sur l'utilisation du vocable « boycottage » au lieu de celui de « grève ».

L'Université a répondu par l'entremise de son directeur du Service des communications, Daniel Hébert. Nous reproduisons la lettre que nous a adressée monsieur Hébert.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information



Le 17 décembre 2010

Madame Hélène Belley  
Secrétaire générale  
Syndicat des chargés-es de cours de l'UQAM

Bonjour Madame Belley,

J'ai bien reçu votre courriel le 8 décembre dernier me demandant des « clarifications relatives au message transmis au personnel enseignant de l'UQAM le 22 novembre 2010 dans le cadre de la grève étudiante ».

Le jour même, votre syndicat mettait ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité des relations professionnelles (CRP) auquel participent des représentants de l'UQAM.

J'ai été informé par le directeur du Service des relations professionnelles, monsieur Marc-André Vigeant que les précisions demandées dans votre courriel du 8 décembre furent fournies à cette occasion par les représentants de l'Université.

Pour ces raisons, je n'ai pas cru nécessaire de répondre personnellement à vos questions, mes collègues du SRP y ayant déjà répondu.

Cependant, étant donné votre rappel, je m'empresse de donner suite à votre demande. D'abord, je peux vous assurer que la terminologie utilisée dans nos récents messages fait suite à une réflexion et à de nombreux échanges faits dans le passé en lien avec des situations similaires. L'utilisation du mot « grève » dans la perspective d'une contestation étudiante n'est pas appropriée eu égard à la définition légale et à la portée du mot.

En ce qui a trait à l'invitation de référer, en cas d'incident, au Service de la prévention et de la sécurité (SPS) en communiquant au poste 3131, nous privilégions cette approche de guichet unique afin d'éviter toute confusion, assurer une meilleure coordination des interventions et offrir une réponse rapide. Bien que ce soit le numéro du SPS qui est mentionné, les personnes dirigées sur les lieux, à la suite d'un appel, sont bel et bien des médiateurs. Cette façon de faire s'est avérée efficace et positive dans le passé.

J'espère que ces réponses vous éclairent.

Je vous prie, Madame Belley, d'accepter mes sincères salutations

Daniel Hébert  
Directeur  
Service des communications

c. c. Marc-André Vigeant, directeur du Service des relations professionnelles

# LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

## Comité exécutif

Guy Dufresne  
Président  
6644

Jocelyn Chamard  
Vice-président à la convention collective  
2794

Zakaria EL-Mrabet  
Vice-président aux affaires universitaires  
6741

Lorraine Interlino  
Vice-présidente aux relations intersyndicales  
3180

Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information  
2793

Hélène Belley  
Secrétaire générale  
6876

Marie Bouvier  
Trésorière  
3050

## Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet  
2789

Langis Madgin  
4886

Jean-François Tremblay  
3536

## Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard  
8272

Louise Samson  
2791

Anne-C. Thibault  
5609

## Secrétariat

Violaine Gasse  
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

## NOS COORDONNÉES

### Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3P8

### Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
Local A-R540

### Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

### Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

### Téléphone :

514 987-3495

### Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du  
papier recyclé à 100%